


| | |
|---|---|
|  | <p style="text-align: center;"><u>Arrêté Municipal n° 043P/2026</u></p> <p><u>Nomenclature</u> : 5.4 – Délégation de fonctions</p> <p><u>Objet</u> : Désignation du correspondant communal « Incendie-Secours », à savoir, M. Benoit Marfin, Adjoint au maire chargé de la sécurité et de la tranquillité publique</p> |
|---|---|

Le Maire de la Commune de SALEILLES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122.18 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoint, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du Conseil Municipal ;

Vu le décret n°2022-1091 du 29/07/2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant « Incendie-Secours » ;

ARRETE

Article 1^{er} :

M. Benoit MARFIN, Adjoint au Maire chargé de la sécurité et de la tranquillité publique, est désigné comme correspondant « Incendie-Secours » de la commune.

Article 2 :

M. Benoit MARFIN sera chargé des missions suivantes, sous l'autorité du Maire :

- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune ;
- informer périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

Article 3 :

Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales et à Monsieur le Procureur de la République du Palais de justice de Perpignan.

Fait à SALEILLES, le 14/04/26

Le Maire,



Jordi DELCLOS

Accusé de réception en préfecture
066-216601898-20260414-arr-043P-2026-AI
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026

Publication le : 15 AVR. 2026